SYNDICAT MIXTE
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD
Réunion du Comité Syndical
du 28 septembre 2020

Sommaire

FEUILLE DE PRESENCE 1199
PROCES-VERBAL 1201
Juridique 1201
1. Approbation du Procès Verbal du Comité Syndical du 19 juin 2020 1201
2. Délégation de signatures 1201
Attribution d'une délégation générale de signature au Président 1201
Attribution d'une délégation générale de signature au Président pour les Marchés Publics passés en procédure adaptée 1201
Délégation de compétence au Président en matière d'emprunts 1201
Délégation des attributions du Comité Syndical au profit du Bureau 1202
3. Désignation des membres du Conseil d'exploitation de la Régie Destination baie de Somme 1202
4. Approbation du règlement intérieur 1202
5. Marchés Syndicat Mixte – Destination Baie de Somme 1202
- Marché de travaux d'aménagement de gestion des flux et de valorisation des paysages au Hourdel 1203
- Accord cadre pour l'étude et la maîtrise d'œuvre de l'aménagement résilient sur l'estuaire de la Bresle et de son système d'endiguement 1203
- Accord cadre à bons de commande pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection de palplanches d'épis maritimes. 1203
- Accord cadre à bons de commande concernant les travaux de réhabilitation de la bande de roulement des pistes cyclables. 1203
6. Convention de partenariat relative à la mise en œuvre de la candidature au label Pays d'art et d'histoire (2020-2022) 1204
7. Conventions de mise à disposition de parcelles agricoles du Syndicat Mixte 1204
Finances 1205
8. Avances de trésorerie du Syndicat Mixte vers la Régie Destination Baie de Somme 1205
9. Décision modificative - Budget 2020 1205
1 - Budget Principal Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard – 1ère Décision Modificative : 1205
2 – Budget Annexe Gestion des propriétés du Conservatoire : 1ère Décision modificative 1205
10. Modifications de la régie de recettes - Destination Baie de Somme « Jardins de Valloires » 1206
11. Redevance Pierre et Vacances 2019-2020 Budget Principal de la régie - Destination Baie de Somme 1206
12. Réhabilitation de l'Aquaclub : financement des travaux. 1206
1. Convention avec la CCPM et la Préfecture de la Somme / Sollicitation de financement auprès de la Région Hauts-de-France 1206
2. Souscription d'un prêt ou ligne de trésorerie permettant de financer les travaux de réhabilitation de l'Aquaclub et la construction du Bassin de nage dans l'attente de l'encaissement des subventions 1207
13. Remboursement échéances prêts financement 24 épis .. 1207
14. Taxe de séjour – tarifs 2021 1208
Ressources Humaines 1210

15. Gestion du personnel - Syndicat Mixte (Fonction Publique Territoriale) 1210
1. Recrutement d'agents publics en contrat d'apprentissage 1210
2. Renouvellement de contrats 1210
16. Approbation des documents uniques 1211
17. 17 - Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'infrastructures cyclables 1211
18. Cayeux-sur-Mer - Avenant n°1 au marché de travaux – Crise sanitaire 1212
19. Acquisition foncière à Ault pour le plan vélo 1212
20. Signatures d'une charte et d'un protocole d'indemnisation avec les Organisations professionnelles agricoles 1212
21. Report de la desserte du parking des Dunes - Reconversion de l'actuelle voie de desserte du parking des Dunes en voie verte - Phase « Travaux » 1213
22. Requalification des espaces publics à Ault : Avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et modification du plan de financement 1214
23. Aire de stationnement paysagère de la Galiote - Signature d'une convention financière 1215
24. Travaux de création du trou n°15 bis – ZAC du Royon 1215
25. Renouvellement de la convention financière relative à l'entretien, à la maintenance et au suivi du système Ecoplage® 1215
26. Stratégie Littorale - Approbation des plans de financements et signatures des conventions 1216
27. Demandes de financement Stratégie Littorale : FEDER Programme 2014 – 2020 1216
28. Convention financière avec la DDTM et démarrage des prestations 1217
29. Opérations d'environnement - Signatures de conventions 1217
1. Convention de partenariat avec la commune de Lanchères 1217
2. Convention de partenariat avec l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de la Baie de Somme 1218
3. Diagnostic de l'activité sylvicole et cynégétique pour la révision du DOCOB du site Natura 2000 « Estuaires et Littoral Picards » 1218
4. Ventes de bovins et d'équins 1218
5. Campagne de chasse 2020-2021 : Paiement des bracelets 1218
6. Mesures compensatoires relatives à l'extension du quartier touristique de Belle-Dune 1219
30. RAPPORT D INFORMATION - Etat du personnel au 1er juin 2020 1219
QUESTIONS DIVERSES 1219

FEUILLE DE PRESENCE

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 7 septembre 2020 s'est réuni le lundi 28 septembre 2020 à 18 Heures 00 à Garopôle à Abbeville

Membres : 36
Présents : 28
Nombre de Votants : 28
Nombre de Voix : 47

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Madame Jocelyne MARTIN
- Madame Carole BIZET
- Madame Brigitte LHOMME
- Monsieur Emmanuel NOIRET
- Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Madame Nathalie TEMMERMANN

Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET, Maire de Fort-Mahon Plage
- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN, Conseiller Municipal de Ponthoile
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN, Maire de Lanchères
- Monsieur Philippe EVRARD, Maire de Le Crotoy
- Monsieur Guy TAECK, Maire de Favières
- Monsieur Daniel LENNE, Maire de Boismont
- Monsieur Martial BALSAMO, Adjoint au Maire de Noyelles-sur-Mer
- Monsieur Bernard DUCROCQ, Maire de Pendé
- Monsieur Jean GORRIEZ, Maire de Saigneville
- Madame Dominique MALLET, Maire de Woignarue
- Monsieur Daniel CHAREYRON, Adjoint au Maire de Saint-Valery-sur-Somme
- Monsieur Jean-Marie MACHAT, Maire d' Estreboeuf
- Monsieur Emmanuel MAQUET, Conseiller Municipal de Mers-les-Bains
- Monsieur Dominique COCQUET, Adjoint au Maire de Saint-Quentin-en-Tourmont
- Madame Hélène BUSNEL, Adjointe au Maire d'Ault
- Monsieur Marc VOLANT, Maire de Quend

Représentants des EPCI

- Monsieur Claude HERTAULT (CCPM)
- Monsieur Eric KRAEMER (CCPM)
- Monsieur Marcel LE MOIGNE (CCVS)

Suppléants :

Représentants des EPCI

- Monsieur Pascal LEFEBVRE Vice-Président représente Monsieur Pascal DEMARTHE, Président (CABS)
- Monsieur Dominique HENOCQUE, Conseiller Communautaire représente Monsieur Emmanuel DELAHAYE, Conseiller Communautaire (CABS)

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Monsieur Hubert DE JENLIS
- Monsieur Bernard DAVERGNE
- Madame Delphine DAMIS FRICOURT
- Monsieur Francis LEC

Représentants des Communes

- Monsieur Raynald BOULENGER, Maire de Saint-Quentin-La-Motte-Croix au Bailly
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE, Maire de Cayeux-sur-Mer

Représentants des EPCI

- Monsieur Pascal DEMARTHE (CABS)
- Monsieur Eddie FACQUE (CCVS)

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Pierre DE LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ-BARTHOLET
- Monsieur Yann DUFOUR
- Monsieur Florian BOUTHORS
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Thierry BALESDENT
- Madame Valérie MONFLIER
- Monsieur Nicolas MINEL, Conseil Départemental de la Somme

Sont également excusés

- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint Conseil Départemental de la Somme
- Madame Flavie DUTRY, Adjoint au Directeur Général Adjoint, Conseil Départemental de la Somme
- Madame Corinne VASSALLI, Directrice Adjointe de l'attractivité et du développement des territoires, Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Jean-Luc NOTEBAERT, Trésorier d'Abbeville

PROCES-VERBAL

ADMINISTRATION
Juridique – Finances – Ressources Humaines

Juridique

1. Approbation du Procès Verbal du Comité Syndical du 19 juin 2020

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 19 juin 2020.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 16

2. Délégation de signatures

Attribution d'une délégation générale de signature au Président

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'attribuer au Président une délégation générale de signature, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 16

Attribution d'une délégation générale de signature au Président pour les Marchés Publics passés en procédure adaptée

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'attribuer au Président une délégation générale de signature conformément aux dispositions des articles L 2122-22 4° et L 2131-2 4° du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant les marchés en procédure adaptée.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 16

Délégation de compétence au Président en matière d'emprunts

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de donner au Président délégation en matière d'emprunts conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, pendant toute la durée de son mandat et de l'autoriser, le cas échéant, à solliciter auprès du Conseil Départemental de la Somme la garantie des emprunts contractés

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 16

Délégation des attributions du Comité Syndical au profit du Bureau

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'attribuer une délégation d'une partie des attributions de notre Comité Syndical au profit de notre Bureau.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 16

3. Désignation des membres du Conseil d'exploitation de la Régie Destination baie de Somme

Le Conseil d'Exploitation est composé de 9 membres issus du Comité Syndical, le Directeur non compris. Ces membres sont nommés par le Comité Syndical. Le Conseil d'exploitation se réunit au moins 3 fois par an. Son rôle est de donner un avis sur la gestion courante et financière des équipements touristiques.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de désigner les membres du Conseil d'exploitation de la Régie Destination Baie de Somme, à savoir :

- **Stéphane HAUSSOULIER**
- **Emmanuel MAQUET**
- **Alain BAILLET**
- **Dominique MALLET**
- **Carole BIZET**
- **Dominique COCQUET**
- **Marc VOLANT**
- **Jean GORRIEZ**
- **Nathalie TEMMERMANN**

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 16

4. Approbation du règlement intérieur

Comme à chaque renouvellement de l'exécutif, il a été proposé aux membres du Comité Syndical de reconduire les dispositions actuelles du Règlement Intérieur.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le Règlement Intérieur.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 16

5. Marchés Syndicat Mixte – Destination Baie de Somme

Afin de ne pas prendre de retard dans les opérations d'aménagement, il a été proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le président à signer et attribuer les marchés suivants :
- PAPI Bresle, Somme, Authie : marché de prestations intellectuelles relative aux études environnementales « relevés faune et flore ».
3 entreprises ont répondu aux 3 lots :

- BIOTOPE Agence Nord Littoral (ZA de la Maie - Avenue de l'Europe - 62720 RINXENT).
- ENVIRONNEMENT QUALITE SERVICE (5 bis rue de Verdun – 80710 QUEVAUVILLERS)
- RAINETTE SARL (1 rue des Fonds Hasnons - 59144 JENLAIN).

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28 septembre 2020 et a décidé de retenir les Cabinets BIOTOPE (Lots 1 et 2) – RAINETTE (Lot 3)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le marché correspondant à la mission de prestations intellectuelles relative aux études environnementales - relevés faune et flore, à réaliser dans le cadre du PAPI Bresle-Somme-Authie avec les Cabinets BIOTOPE ET RAINETTE, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

- **Marché de travaux d'aménagement de gestion des flux et de valorisation des paysages au Hourdel.**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, les marchés concernant la gestion des flux et de la valorisation des paysages au Hourdel commune de Cayeux-sur-Mer (80410), ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

- **Accord cadre pour l'étude et la maîtrise d'œuvre de l'aménagement résilient sur l'estuaire de la Bresle et de son système d'endiguement.**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation l'accord cadre mono-attributaire pour l'étude et la maîtrise d'œuvre de l'aménagement résilient du secteur de l'estuaire de la Bresle et de son système d'endiguement, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

- **Accord cadre à bons de commande pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection de palplanches d'épis maritimes.**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation l'accord cadre mono-attributaire pour la mission de maitrise d'œuvre pour la réfection de palplanches d'épis maritimes, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

- **Accord cadre à bons de commande concernant les travaux de réhabilitation de la bande de roulement des pistes cyclables.**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, l'accord cadre mono-attributaire pour les travaux de réhabilitation de la bande de roulement des pistes cyclables de la Baie de Somme, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

- Marché de travaux d'aménagement d'une passerelle de franchissement de l'Authie au lieu-dit du Pont à Cailloux.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation le marché relatif aux travaux d'aménagement d'une passerelle de franchissement de l'Authie au lieu-dit du Pont à Cailloux, dédiée aux modes doux (piétons, cyclistes, cavaliers, PMR) sur les communes de Quend (80) et Conchil-le-Temple (62), ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Un rapport d'information sur l'ensemble de ces marchés sera présenté aux élus lors d'un prochain Comité Syndical.

6. Convention de partenariat relative à la mise en œuvre de la candidature au label Pays d'art et d'histoire (2020-2022)

La candidature au label PAH du territoire Ponthieu – Baie de Somme est encadrée depuis 2017 par une convention de partenariat triennale.
La convention de partenariat PAH établit les modalités et les moyens administratifs, techniques et financiers de la mise en œuvre de la candidature Pays d'Art et d'Histoire pour les trois prochaines années.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat relative à la mise en œuvre de la candidature au label Pays d'art et d'histoire (2020-2022) et a autorisé le Président à la signer ainsi que tout avenant.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 16

Madame BUSNEL demande au Président pourquoi la commune d'Ault ne fait pas partie des communes labellisées. Monsieur HAUSSOULIER dit que la démarche a été arrêtée par la Syndicat Mixte Baie de Somme trois vallées.

7. Conventions de mise à disposition de parcelles agricoles du Syndicat Mixte

Le Syndicat Mixte a acheté des terrains afin de constituer des réserves foncières dans le cadre des opérations d'aménagement et en particulier le plan vélo.
Suite à un inventaire du foncier, les services du Syndicat Mixte se sont rendus compte que certaines parcelles étaient occupées sans titre par des exploitants agricoles.
Afin de régulariser, il a été proposé aux membres du Comité Syndical de signer des conventions de mise à disposition moyennant un loyer basé sur l'indice des fermages.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les conventions de mise à disposition de parcelles agricoles.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 16

Finances

8. Avances de trésorerie du Syndicat Mixte vers la Régie Destination Baie de Somme

La crise sanitaire a eu un impact conséquent sur le chiffre d'affaires de la Régie ce qui a nécessité des avances de trésorerie du Syndicat Mixte plus importantes que le plafond actuel fixé à 800 000 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à augmenter le plafond de l'avance maximale pour le porter à 3 000 000 € et de supprimer l'obligation de remboursement au 31 décembre de chaque année.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 16

Monsieur LE MOIGNE demande pourquoi nous devons faire des avances de trésorerie. Monsieur HAUSSOULIER dit que c'est la conséquence du Covid et que l'aide financière du Département a été précieuse.

9. Décision modificative - Budget 2020

1 - Budget Principal Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard – 1ère Décision Modificative :

Pour le PAPI, je vous propose des inscriptions budgétaires complémentaires pour
- les études AMO (marché Artelia) financées sur la part des EPCI à hauteur de 2 766 211,37 €.
- Inscription pour les travaux d'installation de gabions sur la place du Crotoy pour un montant de 52 325,00 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires ci-dessus, permettant au Président d'engager ces dépenses et de les payer.

2 – Budget Annexe Gestion des propriétés du Conservatoire : 1ère Décision modificative

Des inscriptions complémentaires en recettes à la suite de la réception des arrêtés de subvention sur les opérations Dune à Dune et Programme Basse vallée pour un montant de **553 600,00 €.**
Des inscriptions complémentaires en dépense à hauteur **de 321 000 €.**
Un complément de dotation aux amortissements **de 14 000** €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires ci-dessus, permettant au Président d'engager ces dépenses et de les payer.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 16

Madame BUSNEL demande le calendrier des études pour Ault.

10. Modifications de la régie de recettes - Destination Baie de Somme « Jardins de Valloires »

Afin de disposer d'un fonds de roulement de monnaie suffisant, il est nécessaire de faire passer le montant du fonds de caisse de 1 000,00 € à 2 500,00 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à modifier l'acte de création de la régie de recettes Destination Baie de Somme Jardins de Valloires.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 16

11. Redevance Pierre et Vacances 2019-2020 Budget Principal de la régie - Destination Baie de Somme

Comme chaque année, le Comité Syndical doit voter la redevance avec le Groupe Pierre & Vacances. Conformément au protocole d'accord celle-ci est conditionnée à la période d'ouverture du site de l'Aquaclub. En raison de la crise sanitaire et de la fermeture anticipée du site (pour la réalisation des travaux), il a été proposé aux membres du comité syndical d'accorder **une réduction** du montant **de la redevance de - 48,09 % soit – 311 979,72 €.**

Pour 2020, la redevance s'élèvera à **336 761,64 € HT.**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le montant de la redevance Pierre et Vacances pour la période de décembre 2019 à novembre 2020 à hauteur de 336 761,64 € HT après application d'une réduction correspondant aux périodes de fermetures constatées sur cette période et a autorisé le Président à émettre le titre de recettes correspondant.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 16

12. Réhabilitation de l'Aquaclub : financement des travaux

1. Convention avec la CCPM et la Préfecture de la Somme / Sollicitation de financement auprès de la Région Hauts-de-France

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'Aquaclub, le Syndicat Mixte a sollicité auprès de l'Etat une dotation de soutien à l'investissement local (**DSIL**). La Communauté de Communes Ponthieu - Marquenterre devra déposer le dossier de financement. Le Syndicat Mixte pourra percevoir la subvention auprès des services de l'Etat. Le Syndicat Mixte a également sollicité la Région Hauts de France pour des financements PRADET et SPORTS, il est nécessaire de compléter cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention avec la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre et la Préfecture, et a autorisé le Président à la signer ainsi qu'à solliciter les financements auprès de la Région Hauts-de-France selon le plan de financement exposé ci-dessus.

Monsieur HAUSSOULIER explique qu'il est nécessaire de conventionner avec le DSIL avec la CCPM et l'Etat afin de pouvoir financer le bassin de nage.

2. Souscription d'un prêt ou ligne de trésorerie permettant de financer les travaux de réhabilitation de l'Aquaclub et la construction du Bassin de nage dans l'attente de l'encaissement des subventions

Dans l'attente de l'encaissement des subventions et afin de financer les travaux de l'Aquaclub, il est nécessaire de souscrire d'un prêt bancaire ou une ligne de Trésorerie d'un montant de **2 000 000 €.**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer les consultations et à signer un contrat de prêt ou de ligne de trésorerie en vue de l'obtention d'un prêt ou d'une avance de trésorerie, d'un montant maximum de 2 000 000 € remboursable sur une durée maximale de 2 ans.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 16

13. Remboursement échéances prêts financement 24 épis

Le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard, a été amené à souscrire deux emprunts pour assurer le financement des travaux des 24 épis en 2013 et 2014.
L'un auprès de la Caisse des dépôts pour un montant de 121 728,81€, l'autre au Crédit agricole pour un montant de 162 726,94 €.
Suite au transfert de la compétence GEMAPI aux EPCI, il a été proposé aux membres du comité syndical d'appeler le **remboursement de ces sommes auprès des EPCI et de l'ASA.**
Soit emprunt Caisse des Dépôts :

- à la Communauté d'Agglomération Baie de Somme, soit 80 069,80 € pour Brutelles, Pendé, Lanchères et Cayeux sur Mer
- à la Communauté d'agglomération des Villes Sœurs, soit 17 313,25 € pour Woignarue
- à l'ASA des Bas Champs soit 24 345,76 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la répartition des montants correspondant au capital et aux intérêts et a autorisé le Président à émettre les titres de recettes correspondants en recettes d'investissement au chapitre « 13 » pour la part du remboursement du capital de l'emprunt et en recettes de fonctionnement au chapitre « 74 » pour la part du remboursement des intérêts.

Soit emprunt Crédit Agricole :

- à la Communauté d'Agglomération Baie de Somme, 107 037,22 € pour Brutelles, Pendé, Lanchères et Cayeux sur Mer
- à la Communauté de Communes des Villes Sœurs, soit 23 144,32 € pour Woignarue
- à l'ASA des Bas Champs soit 32 545,40 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la répartition des montants correspondant au capital, à l'indemnité de remboursement anticipé et aux intérêts et a autorisé le Président à émettre les titres de recettes correspondants en recettes d'investissement au chapitre « 13 » pour la part du remboursement du capital de l'emprunt et en recettes de fonctionnement au chapitre « 74 » pour la part du remboursement des intérêts et de l'indemnité de remboursement anticipé.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 16

14.Taxe de séjour – tarifs 2021

1/ Régime de taxation

Pour l'année 2021, il a été proposé aux membres du comité syndical de reconduire en grande partie le régime de taxation des différentes catégories sauf de taxer au réel et non plus au forfait les hébergements meublés non classés. Ce changement nous est imposé par la nouvelle réglementation.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de valider la proposition de reconduction d'assujettissement des hébergements à la taxe de séjour (au réel) et à la taxe de séjour forfaitaire.

2/ Tarifs 2021

Il a été proposé aux membres du comité syndical de ne pas augmenter les tarifs en 2021 pour la taxe de séjour au réel et la taxe de séjour forfaitaire.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les tarifs de taxe de séjour applicables à compter du 1er janvier 2021.

3/ Taxe de séjour forfaitaire - Taux abattements 2021

Il a été proposé aux membres du comité syndical de supprimer la distinction existant précédemment entre les hébergements de plein air et les autres natures d'hébergement et d'aligner les taux d'abattement des établissements de plein air sur ceux antérieurement consentis aux autres hébergements.

A savoir :

- 10 % si le nombre de jours d'ouverture à la location est compris entre 31 et 65 jours,
- 20 % si le nombre de jours d'ouverture à la location est compris entre 66 et 95 jours,

- 30 % si le nombre de jours d'ouverture à la location est compris entre 96 et 125 jours,
- 40 % si le nombre de jours d'ouverture à la location est compris entre 126 et 360 jours,
- 50 % si le nombre de jours d'ouverture à la location est supérieur à 360 jours.

et de n'appliquer aucun abattement si le nombre de jours d'ouverture à la location est inférieur à 31 jours.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de supprimer la distinction existant précédemment entre les hébergements de plein air et les autres natures d'hébergement et d'aligner les taux d'abattement des établissements de plein air sur ceux antérieurement consentis aux autres hébergements, à savoir :

- 10 % si le nombre de jours d'ouverture à la location est compris entre 31 et 65 jours,
- 20 % si le nombre de jours d'ouverture à la location est compris entre 66 et 95 jours,
- 30 % si le nombre de jours d'ouverture à la location est compris entre 96 et 125 jours,
- 40 % si le nombre de jours d'ouverture à la location est compris entre 126 et 360 jours,
- 50 % si le nombre de jours d'ouverture à la location est supérieur à 360 jours.

et de n'appliquer aucun abattement si le nombre de jours d'ouverture à la location est inférieur à 31 jours.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de valider cette proposition de taux d'abattement de la taxe de séjour forfaitaire pour l'année 2021.

4/ Période de perception :

A compter du 1er janvier 2021, la période de perception de la taxe de séjour et de la taxe de séjour forfaitaire court sur toute l'année, soit du 1er janvier au 31 décembre.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de valider la période de taxation de la taxe de séjour et de la taxe de séjour forfaitaire sur la totalité de l'année civile.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 16

Monsieur HAUSSOULIER rappelle les principales modifications pour la taxe de séjour pour 2021.
Monsieur LE MOIGNE indique que le conseil communautaire de la CCVS se cale sur les mêmes tarifs que le Syndicat mixte afin qu'il y ait une unification.

Ressources Humaines

15. Gestion du personnel - Syndicat Mixte (Fonction Publique Territoriale)

1. Recrutement d'agents publics en contrat d'apprentissage

Le Syndicat Mixte envisage d'avoir recours à des contrats d'apprentissage comme sur la régie Destination Baie de Somme. Dans le cadre de leur financement la collectivité bénéficie **d'exonération en matière de cotisations sociales mais aura à sa charge les frais de scolarité.**

Un bilan annuel sera présenté aux membres du comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à avoir recours à des contrats d'apprentissage et à les signer.

2. Renouvellement de contrats

Dans le cadre de dispositifs financés par nos partenaires (Etat, Chambre d'agriculture, Agence de l'eau et TAENS) des postes de chargés de missions sont à renouveler afin de poursuivre nos actions sur le territoire.

✓ Poste du chargé du développement agri-environnemental

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à renouveler pour une durée d'1 an et 4 mois le contrat du chargé de développement agro-environnemental sur le territoire du Grand Site de France Baie de Somme et à le signer.

✓ Poste d'ingénieur – chargé de mission Natura 2000

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à renouveler le contrat d'un ingénieur à temps complet et à signer, le cas échéant, le contrat à durée déterminée pour une période d'un an et quatre mois.

✓ *Poste de Garde gestionnaire*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à renouveler le contrat du Garde Gestionnaire à temps complet et à signer, le cas échéant, le Contrat à Durée Déterminée pour une période de trois ans.

Destination Baie de Somme

- Subventions au comité d'entreprise

Pour assurer le fonctionnement et les missions du Comité d'Entreprise il a été proposé aux membres du comité syndical comme chaque année de reconduire le montant consacré à son action sociale et culturelle, réparti comme suit :

- subvention de fonctionnement : **8 514 €**
- contribution aux actions sociales et culturelles : **14 868 €**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à verser au Comité d'Entreprise, la subvention de fonctionnement d'un montant de 8 514 € et la contribution aux actions sociales de 14 868 €.

Création de poste au Cap Hornu

Suite à la réorganisation des équipes, il a été proposé aux membres du comité syndical de créer le poste de **réceptionniste et chargée des relations clientèle.**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer ce Contrat à Durée Indéterminée avec ce salarié avec effet au 1er octobre 2020.

Monsieur HAUSSOULIER dit qu'il veille au bon fonctionnement du Syndicat Mixte sans créer de poste supplémentaire.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 16

16. Approbation des documents uniques

Suite à la crise sanitaire, le Syndicat Mixte Baie de Somme – Destination Baie de Somme a souhaité une mise à jour des documents uniques.

Les principales modifications des documents portent sur :

- Le découpage de nos différents sites en unités fonctionnelles (accueil, cuisine, pôle technique ...)
- L'évaluation des risques
- L'annexe dédiée au COVID-19 (Bonnes pratiques, protocoles, cotation du risque et évaluation du niveau de maîtrise)
- Les actions proposées pour améliorer et maîtriser les risques.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de valider la mise à jour des documents uniques pour le Syndicat Mixte et de la Régie.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 16

AMENAGEMENT

17. Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'infrastructures cyclables

Le montant de la rémunération du maître d'œuvre *Etudis Aménagement* pour le secteur Bas-Champs de Cayeux-sur-Mer s'élève à 24 323,11€ HT, établi sur la base d'un montant prévisionnel des travaux de 577 300 €HT.
Suite aux prestations supplémentaires (études, reprise du DCE) le coût a évalué. Au global, l'avenant n°1 s'élève à **10 600.00 €HT, soit 43.57% du marché.**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant N°2 et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 16

18. Cayeux-sur-Mer - Avenant n°1 au marché de travaux – Crise sanitaire

Les travaux pour relier la partie Sud du Boulevard du Général Sizaire de Cayeux à la route Blanche ont démarré, suite aux protocoles mis en place par l'OPPBTP en raison de l'épidémie, l'entreprise STPA a présenté un surcoût à hauteur de **31 000 € HT**. Il a été proposé aux membres du comité syndical la prise en charge de **50% par le Syndicat Mixte**.
Par ailleurs, des prestations supplémentaires ont été mises en œuvre à la demande de la Commune (Réalisation de traversées de chaussée pour alimentation électrique, fourniture et pose de caniveaux grille et d'avaloirs, etc.)

L'avenant n°1 au marché de l'entreprise STPA s'élève à **59 975,69 €HT, soit 10.94% du marché.**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux et a autorisé le Président à le signer ainsi que les actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 16

19. Acquisition foncière à Ault pour le plan vélo

Sur le tronçon 1 reliant Mers-les-Bains à Ault, les travaux concernant la réalisation de l'infrastructure cyclable nécessitent l'acquisition de 542 m² sur une parcelle cadastrée Section AH n° 242 d'une superficie totale de 25 804m². Celle-ci appartient à Monsieur Christian MILHOMME qui a accepté de céder l'emprise au Syndicat Mixte au prix **de 5€/m² soit 2 710€.**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le compromis et l'acte de vente.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 16

20. Signatures d'une charte et d'un protocole d'indemnisation avec les Organisations professionnelles agricoles

Afin de prolonger le réseau de pistes cyclables existant au sud de la Baie et de combler les espaces non aménagés sur le nord soit près de 30 km. Il est nécessaire d'acquérir 112 parcelles, représentant au total 117 419 m² dont 49 713 m² de terres agricoles.

En juillet 2019, afin de faciliter les échanges avec les agriculteurs et afin de mener une démarche concertée avec les

organismes professionnels agricoles (OPA), le Syndicat Mixte a missionné la Chambre d'agriculture de la Somme pour aboutir à un protocole d'accord précisant les conditions d'achat des terrains, dans un esprit « gagnant/gagnant ».

Des échanges constructifs ont permis d'aboutir à un compromis entre les valeurs que le Syndicat Mixte avait proposé à la base et celles de la profession agricole.

Ainsi, le coût total d'acquisition (indemnités accessoires comprises) de terres agricoles représente **42 516m²**, hors travaux connexes, s'élève à **153 412 €.**

D'autres parcelles (pâtures, jardins) non classées en terre agricole sont à acquérir et ne concernent pas plus de 10 propriétaires.

Il a été proposé aux membres du Comité Syndicalm d'acheter au prix du présent protocole ces parcelles même si leur estimation par le service des domaines est inférieure au prix des terres agricoles.

Au-delà de ces indemnisations, d'autres dépenses relatives à des travaux (clôtures, fossés, entrée de parcelle, plateforme pour stockage de betteraves, réseau hydraulique, etc) seront imputées sur le budget du Syndicat Mixte pour un montant total de 600 000 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la charte et le protocole d'indemnisation avec les organisations professionnelles agricoles et a autorisé le Président à les signer ainsi qu'à acheter les parcelles (pâtures, jardins) non classées en terre agricole au prix du présent protocole.

Monsieur LE MOIGNE rappelle qu'il a apprécié les présentations qui ont été faites par Messieurs BIZET et BOUTHORS sur le tracé du plan vélo. Monsieur HAUSSOULIER dit que le Syndicat Mixte recherche le maximum de plan de financement et qu'il faut travailler sur le raccordement des infrastructures.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 16

21. Report de la desserte du parking des Dunes - Reconversion de l'actuelle voie de desserte du parking des Dunes en voie verte - Phase « Travaux »

Dans le cadre de l'opération de gestion de flux du Hourdel, il a été proposé aux membres du comité syndical d'engager la phase « travaux » pour :

- le report de la desserte du parking des dunes en dehors du Hourdel
- la reconversion de l'actuelle voie de desserte du parking des Dunes en voie verte.

Après consultation l'entreprise STPA et l'entreprise TRANCART pour le lot 2 (Paysage), pour un coût total de **203 026,74 €HT.**

Il a été proposé aux membres du comité syndical d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires	%	€ HT
Région Hauts de France (PRADET)	30%	68 700
Département de la Somme (DICD 80)	30%	68 700
Commune de Cayeux-sur-Mer	40%	91 600
TOTAL	100%	229 000

Ces travaux sont programmés pour le 1ier semestre 2021, sous réserve d'obtention des autorisations administratives.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de valider le contenu de la phase « travaux » ainsi que le plan de financement prévisionnel et a autorisé le Président à solliciter les partenaires financiers et à engager les travaux.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 16

22. Requalification des espaces publics à Ault : Avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et modification du plan de financement

Pour la réalisation du projet d'imperméabilisation et de requalification des espaces publics à Ault, une convention a été signée en 2018 avec la Commune relative au plan de financement des travaux.
Suite à l'avenant N°1 de la convention de la Stratégie Littorale Bresle-Somme-Authie qui a redéfini l'ensemble des plans de financement, il a été proposé aux membres de **modifier le plan de financement de cette opération.**

Financeurs	Part en %	Montant en € HT
Commune d'Ault	17,3%	923 579 €
CD 80	33,5%	1 783 540 €
CR Hauts-de-France	22,3 %	1 186 794 €
FEDER Picardie	26,9%	1 431 984 €
TOTAL	100%	5 325 895 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et a autorisé le Président à le signer.

Monsieur LE MOIGNE rappelle aux membres du Comité Syndical que le plan de financement est satisfaisant et que l'on peut ainsi faire face aux imprévus. Monsieur HAUSSOULIER indique que des points fréquents seront faits avec la commune d'Ault.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 16

23. Aire de stationnement paysagère de la Galiote - Signature d'une convention financière

Une subvention de la Région au titre de la PRADET a été sollicitée pour cette opération à hauteur de 30 %.
Afin de pouvoir engager les travaux, une convention financière doit être signée avec la Commune de Mers-les-Bains. Elle prévoit la participation financière de la commune à hauteur de **70 %, soit 1 270 709 €**.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention financière pour la réalisation des travaux de l'aire de stationnement paysagère sur le site de la Galiote avec la commune de Mers-les-Bains.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 16

24. Travaux de création du trou n°15 bis – ZAC du Royon

Suite à des erreurs de montants, il a été proposé aux membres du comité syndical de rapporter la délibération en date du 19 juin 2020 et d'acter les modifications suivantes :
Le montant initial du marché de 444 843,38 €HT par 433 257,38 € HT soit 519 908,86 € TTC
le montant initial du lot 1 de 235 364,78 € HT par 239 162,78 € HT, portant le nouveau montant du marché à 234 816,60 € HT soit 281 779,92 € TTC
le montant initial du lot n°3 de 142 830,20 € par 127 446,20 € HT, portant le nouveau montant du marché à 124 851,20 € HT soit 149 821,44 € TTC
Pour les 3 lots, le montant du marché de 443 982,20 € HT par 432 396,20 € HT soit 518 875,44 € TTC (le montant du lot 2 de 72 728,40 € HT soit 87 274,08 € TTC restant inchangé)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à rapporter la délibération N°50 en date du Comité Syndical du 19 juin 2020.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 16

25. Renouvellement de la convention financière relative à l'entretien, à la maintenance et au suivi du système Ecoplage®

Le Syndicat Mixte assure au quotidien le suivi du système Ecoplage. L'ensemble des dépenses (énergie électrique, entretien et maintenance, suivi du site) est pris en charge à 100% par la commune de Quend.
La convention actuelle avec la commune doit être renouvelée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention Ecoplage avec la Commune de Quend et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 16

26. Stratégie Littorale - Approbation des plans de financements et signatures des conventions

Suite aux résultats d'appel d'offres les plans de financement pour les marchés d'ingénierie des systèmes d'endiguement ont du être revus.
Ces nouveaux plans ont été présentés en COSU et ont permis de mettre en œuvre des mesures de simplification de la gestion des subventions.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité :

- ***d'approuver les plans de financement prévisionnel mis à jour***
- ***d'autoriser le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants auprès des différents partenaires financiers***
- ***de poursuivre les démarches notamment auprès des services de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Artois Picardie***
- ***et d'autoriser le Président à signer les conventions financières avec le Conseil Départemental de la Somme et la Région Hauts de France.***

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 16

27. Demandes de financement Stratégie Littorale : FEDER Programme 2014 – 2020

Conformément aux plans de financements, il a été demandé au FEDER dans le cadre du programme opérationnel 2014-2020 de participer aux actions suivantes :

- Confortement structurel du perré ouest sur tout le linéaire Jules Noiret et prolongement sur le secteur non protégé » **149 840,39 € soit 30%**
- Mers-les-Bains- Le Tréport : Etude d'organisation et d'optimisation du ressuyage des volumes débordés sur le front de mer et son intégration urbaine et paysagère dans des espaces publics résilients sur la zone de la Prairie » **91 733,00 € soit 28,11%**
- Imperméabilisation et structure de voirie, réseau eaux pluviales et eau potable en centre bourg » 1 **431 984,00 € soit 26.9 %**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver ces plans de financement et a autorisé le Président à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants auprès du FEDER Picardie pour son programme opérationnel 2014-2020.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 16

28. Convention financière avec la DDTM et démarrage des prestations

Le 6 novembre 2019, l'avenant n°1 à la convention cadre de cette Stratégie Littorale a été acté par la Commission Inondation de Bassin Artois Picardie. Il modifie à la fois le calendrier des actions et les plans de financement.
Dans le cadre du PAPI BSA, les actions de l'axe 5 « Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques fluviomaritimes » prévoient la mise en place d'un dispositif comprenant :

- des diagnostics de vulnérabilité
- une campagne de communication/sensibilisation
- des outils de suivi des démarches des demandes de subvention pour la réalisation des travaux issus des recommandations des diagnostics.

Conformément au plan de financement, il a été proposé aux membres du comité syndical d'acter la convention financière avec la DDTM qui couvrira les parties Somme et Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité :

- ***d'approuver les plans de financement,***
- ***d'autoriser le Président à signer la convention financière avec la DDTM de la Somme, de solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental de Seine Maritime,***
- ***d'engager dès à présent les actions financées par la DDTM et le Conseil Départemental de la Somme, dont les financements sont à ce jour acquis,***
- ***d'engager les actions nécessitant un financement du Conseil Départemental de Seine- Maritime dès obtention.***

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 16

ENVIRONNEMENT

29. Opérations d'environnement - Signatures de conventions

1. Convention de partenariat avec la commune de Lanchères

Le Syndicat Mixte, gestionnaire du label Ramsar assiste et intervient sur les communes de Favières, Saigneville et du Crotoy pour des travaux de restauration des marais communaux.
A ce titre, il souhaite également signer une convention et mettre le savoir-faire et l'expertise de son équipe au service de la commune de Lanchères.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat et a autorisé le Président à la signer.

2. **Convention de partenariat avec l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de la Baie de Somme**

Depuis 2017, le Syndicat Mixte en partenariat l'Établissement Public Local d'Enseignement a permis de réaliser plusieurs chantiers d'entretien de milieux naturels. Il a donc été envisagé de poursuivre ce travail sur l'année scolaire 2020/2021 sans incidence financière pour notre structure.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat, et a autorisé le Président à la signer.

3. **Diagnostic de l'activité sylvicole et cynégétique pour la révision du DOCOB du site Natura 2000 « Estuaires et Littoral Picards »**

Le Syndicat Mixte est la structure co-porteuse avec le Parc Naturel Marin des estuaires picards et de la mer d'Opale du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Estuaires et littoral Picards ».

Il a été proposé de procéder à la mise à jour du document d'objectifs.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'établir des conventions de partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière des Hauts-de-France et la Fédération départementale des chasseurs de la Somme (sous réserve de l'attribution de l'aide financière sollicitée par le Syndicat Mixte auprès des services de l'Etat).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les conventions de partenariat et a autorisé le Président à les signer.

4. **Ventes de bovins et d'équins**

Le Syndicat Mixte dispose d'un cheptel composé d'environ 80 animaux qui permettent d'entretenir de manière écologique les espaces naturels que nous avons en gestion.

Pour garantir la pérennité du troupeau bovin et son renouvellement, il est nécessaire de pouvoir régulièrement vendre des animaux.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder aux ventes et à signer les contrats correspondants.

5. **Campagne de chasse 2020-2021 : Paiement des bracelets**

Des bracelets chevreuils, sangliers et mouflons ont été attribués au Syndicat Mixte par la Fédération des Chasseurs de la Somme, afin d'effectuer des prélèvements sur les terrains du Conservatoire du Littoral dont il est gestionnaire. Le montant total à payer s'élève à 4 579,35 € avec une prise en charge des coûts par les sociétés de chasse communales.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager sur le Budget Principal, les dépenses relatives au paiement des bracelets ainsi qu'à émettre les factures correspondant à leurs remboursements auprès des sociétés de chasse.

6. Mesures compensatoires relatives à l'extension du quartier touristique de Belle-Dune

Dans le cadre du projet d'extension du quartier touristique de Belle-Dune au sein de la ZAC du Royon et des mesures compensatoires, les équipes ont proposé des opérations de déboisements, d'étrépages et de créations/restaurations de mares sur différentes zones dégradées à proximité du nouveau quartier touristique.

Afin de réaliser les travaux suite au lancement d'un marché public de travaux en procédure adaptée l'entreprise TELLIER Paysages a été retenue pour un montant de travaux prévisionnel de **101 799,6 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les travaux relatifs aux mesures compensatoires et a autorisé le Président à signer le marché.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 16

30.RAPPORT D INFORMATION - Etat du personnel au 1er juin 2020

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 16

QUESTIONS DIVERSES

1- Point agenda :

➢ **Concertation PAPI – Atelier 2 :**
- 6 octobre à Lanchères (salle polyvalente) de 18h à 20h
- 7 octobre à Favières (salle polyvalente) de 18h à 20h

➢ **Prochains Bureau et Comité Syndical**
- 20 octobre à 11h au Cap Hornu : Bureau
- le 30 octobre 2020 : Comité Syndical au Grenier à Sels de Saint-Valery-sur-Somme

- 11h : inauguration du tronçon 4 et à l'entrepôt des sels
14h : CAO
14h30 : Comité

2- Présentation campagne de communication du Département :

Aide au secteur du touristique
Cible : les pôles urbains à proximité de la Somme
Lille, Reims et Paris

Lancement de la campagne en octobre. Le Syndicat Mixte soutiendra cette démarche et participera à hauteur de 10 000 €

Les délibérations ont été enregistrées au Contrôle de Légalité le 6 octobre 2020.

Le relevé de décisions a été approuvé, à l'unanimité, par les membres du Comité Syndical en date du 30 octobre 2020.

BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD SYNDICAT MIXTE

Stéphane HAUSSOULIER
Président